RÈGLEMENT DE JEU

**ARTICLE 1 : ORGANISATEUR**

La Société LCS INTERNATIONAL SAS, dont le siège social est situé 8 RUE ADOLPHE SEYBOTH, 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro TI 429 928 898 (ci-après « le coq sportif »), organise pour sa marque le coq sportif un jeu concours (ci-après « Jeu concours ») sans obligation d’achat qui se déroulera du 22/04/2019 au 12/06/2019 inclus intitulé « PROGRAMME DE SOUTIEN AU RUGBY AMATEUR FRANÇAIS»).

**ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

La participation au Jeu concours est gratuite.

Le Jeu concours est ouvert à toute personne ayant 16 ans ou plus, résidant en France (DOM-TOM et Corse compris). Les Participants mineurs doivent avoir l’accord de leurs parents ou représentants légaux pour participer au présent Jeu concours. La preuve de cette autorisation pourra être demandée par l’Organisateur.

Ne peuvent participer au présent Jeu concours :

* Les mandataires sociaux et employés de la société organisatrice, de toute société qu’elle contrôle, qui la contrôle et notamment la société LCS INTERNATIONAL SAS ou sous contrôle commun avec elle ;
* Les personnes ayant collaboré à l’organisation du Jeu concours ainsi que le personnel ;
* Les mandataires sociaux et employés des boutiques ainsi que les membres des familles et conjoints des personnes ci-dessus mentionnées (même nom de famille, même adresse postale).

En cochant la case prévue à cet effet, le Participant accepte pleinement l’application du présent règlement. Par ailleurs, la participation au Jeu concours vaut de plein droit acceptation expresse et sans réserve par le Participant notamment (i) des règles de déontologie en vigueur sur Internet (charte de bonne conduite...) ainsi que (ii) des lois et règlements en vigueur sur le territoire français, dont notamment les dispositions applicables en France en matière de jeu concours. En conséquence, le non-respect du présent règlement, notamment des conditions requises de participation, tout formulaire incomplet ou erroné, contraire à l’ordre public ou aux bonnes mœurs ou validé après le terme du Jeu concours, ou la violation des autres dispositions précitées entraînera l’invalidation de la participation. Les participations au Jeu concours seront annulées si elles sont incorrectes, incomplètes, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement.

La participation au présent Jeu concours implique une attitude loyale, responsable et digne impliquant notamment le respect des règles du présent règlement et des droits des autres Participants.

Les Participants s’interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas conforme au respect des principes du présent règlement.

L’Organisateur se réserve le droit de procéder à toutes vérifications utiles en ce qui concerne la validité des informations données par le Participant. Toute indication d’identité ou d’adresse fausse entraîne l’élimination immédiate du Participant au Jeu concours.

**ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION**

Pour participer, les Participants (ci-après les Participants/le Participant) doivent :

* Disposer d’une connexion internet sur un smartphone et/ou un ordinateur ;
* Se rendre à l’adresse suivante :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Du 22 Avril au 09 Mai 2019 | Du 09 Mai au 26 Mai 2019 | Du 26 Mai au 12 Juin2019 |
| https://www.lecoqsportif.com/fr-fr/soutien-rugby-amateur | https://www.lecoqsportif.com/fr-fr/soutien-rugby-amateur | https://www.lecoqsportif.com/fr-fr/soutien-rugby-amateur |

Le Jeu concours sera relayé sur les réseaux sociaux et sur le site [www.lecoqsportif.com](http://www.lecoqsportif.com) ;

* Sélectionner le club de son choix
* Cliquer sur le bouton « Voter » ;
* Indiquer son adresse email ;
* Valider la participation en cliquant sur « Voter »

Ne seront prises en compte que les participations respectant les exigences des stipulations des articles du présent règlement.

**ARTICLE 4 : DOTATIONS**

La dotation du Jeu concours est composée de quinze lots :

* Chaque lots est composé d’un bon d’achat de 300 € (trois cents euros) sous forme d’un bon d’achat utilisable sur le site www.lecoqsportif.com.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune négociation d’aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

**ARTICLE 5 : DÉTERMINATION DES GAGNANTS**

Les quinze gagnants seront déterminés par ceux qui auront eu le plus de votes sur leur maillot. Les quinze lots seront attribués distinctivement au cours de trois tirages au sort qui auront lieu aux dates suivantes :

1. 10/05/2019 pour les 5 premiers lots
2. 27/05/2019 pour les 5 lots suivants
3. 13/06/2019 pour les 5 derniers lots

Chaque tirage sera effectué par l’Organisateur et se déroulera dans ses locaux situés au 21 rue Bachaumont, 75002 Paris.

Chaque Participant ne pourra être désigné gagnant qu’une seule et unique fois au cours des trois phases. En conséquence, une fois sélectionné, la participation dudit gagnant sera exclue des phases suivantes.

Chaque Participant qui ne se verrait pas désigné gagnant sera inclus dans la phase qui suit.

**ARTICLE 6 : INFORMATION DES GAGNANTS ET RETRAIT DES LOTS**

Les gagnants seront contactés par l’Organisateur par e-mail à l’adresse utilisée lors de son inscription à la plateforme de création de maillot dans un délai de 30 jours maximum après l’annonce du gagnant.

Les Quinze lots seront envoyés par voie digitale à l’adresse email utilisée lors de son inscription à la plateforme de création de maillot.

**ARTICLE 7 : LITIGES ET RESPONSABILITÉS**

L’Organisateur ne pourra être tenu pour responsable si, en cas de force majeure ou de nécessité justifiée, il était amené à annuler le présent Jeu concours, à l’écourter, à le proroger ou à en modifier les conditions.

L’Organisateur pourra annuler ou suspendre tout ou partie du Jeu concours s’il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

En cas d’indisponibilité des lots, l’Organisateur se réserve le droit de remplacer tout ou partie du lot par un autre lot de valeur équivalente. L’Organisateur ne saurait être tenu responsable de l’utilisation, voire du négoce du lot par le gagnant.

L’Organisateur décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance de la dotation attribuée et/ou du fait de son utilisation et exclut toutes garanties à l’égard des gagnants.

En cas de litige relatif à l’interprétation et à l’exécution du présent règlement de Jeu concours, l’Organisateur recherchera une solution amiable du litige avec le(s) Participant(s).

A défaut de règlement amiable, toute contestation relève de la compétence des tribunaux judiciaires.

**ARTICLE 8 : UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES – INFORMATIQUE ET LIBERTÉS**

Dans le cadre du Jeu concours les données personnelles suivantes du Participant seront sollicitées par l’Organisateur :

* adresse mail

En cochant l’optin des données personnelles, le Participant a donné son consentement pour le traitement de ses données personnelles, pour les finalités décrites au sein de la Politique de Confidentialité (lien ci-après https://www.lecoqsportif.com/fr-fr/cgv)

L’Organisateur sera responsable du traitement des données personnelles précitées.

Le présent Jeu concours est organisé via la société le coq sportif, agissant en qualité de responsable (qui se chargera de l’hébergement du Jeu concours).

Les données personnelles seront collectées, stockées et consultées uniquement pour le déroulement du Jeu concours (étant précisé que les informations, a priori identique, fournies par le participant dans le cadre de l’envoi de newsletters seront traitées et conservées conformément aux dispositions de la politique de confidentialité applicable).

Les destinataires des données dans le cadre du présent Jeu concours sont :

* les membres du département Marketing de l’Organisateur

La base légale de ce traitement est le consentement donné par le participant, au moyen d’une case à cocher (opt-in).

Les données personnelles du Candidat seront conservées pour la durée du Concours, y compris donc la phase de remise de prix pour les gagnants.

En vertu de la réglementation applicable, le Candidat dispose d’un droit d’accès, de rectification ou d’effacement, de limitation ou d’opposition au traitement ainsi qu’un droit de portabilité de ses données personnelles. En conséquence le Candidat dispose du droit :

* d’accéder à ses données personnelles, notamment pour vérifier leur exactitude et leur exhaustivité ;
* de demander une rectification de ses données ; de s’opposer ou demander une limitation du traitement de ses données personnelles ;
* de recevoir ses données personnelles sous un format standard et structuré ;
* de donner des instructions sur le traitement de ses données après sa mort.

Pour tous les cas cités ci-dessus, le Participant devra envoyer un mail à l’adresse suivante :

[data.privacy@lecoqsportif.com](mailto:data.privacy@lecoqsportif.com)

Par ailleurs, si le Participant n’est pas satisfait de la manière dont sont traitées ses données personnelles, il pourra introduire une réclamation auprès de l’autorité de contrôle compétente.

**ARTICLE 9 : REGLEMENT DE CONCOURS ET COMMUNICATION**

Le règlement du Concours est consultable à tout moment sur le site   
<https://www.lecoqsportif.com/fr-fr/soutien-rugby-amateur/legal/Réglement.docx>

Toute modification ou interruption du Jeu concours ou modification du règlement fera l’objet d’un avenant qui sera déposé auprès de la société le coq sportif, société éditrice de Jeu concours marketing.

Toute réclamation doit faire l’objet d’une demande écrite à l’attention de l’Organisateur à l’adresse indiquée à l’article 1 du présent règlement.

L'Organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, de répondre ou non à toute correspondance relative au Jeu concours.

L’Organisateur se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le Jeu concours à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

**ARTICLE 10 : PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE**

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu concours, le présent règlement compris, sont strictement interdites.

Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs, reproduits sur le site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce, pour le monde entier.

Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon, passible de sanctions pénales.

La participation à ce Jeu concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.